

Pro juventute

le centenaire d'une Fondation étroitement liée à la philatélie suisse



Acheter des timbres plus chers que leur valeur faciale, voilà un principe bien connu : la surtaxe, sans valeur d'affranchissement, est reversée à une œuvre de bienfaisance. Les timbres deviennent ainsi une voie caritative privilégiée, grâce au volume de vente réalisé par la poste. En la matière, la Suisse fait figure d'exemple. Depuis cent ans, chaque année ou presque, la Confédération helvétique émet une série sur laquelle figure la mention « Pro juventute », que les latinistes traduiront par « Au profit de la jeunesse ». Retour sur l'une des premières initiatives philanthropiques postales.

La mention « Pro » rend immédiatement identifiables ces timbres venus de Suisse. Aux côtés des timbres *Pro patria*, apparus en 1938 au profit de la sauvegarde du patrimoine national et d'actions sociales, les *Pro juventute* sont à la Suisse ce que sont à la France les timbres surtaxés au profit de la Croix-Rouge. Même s'ils ont été imités en Espagne, par les timbres *Pro infancia*, aux Pays-Bas avec les *Voor het kind* et en Allemagne par les *Für die jugend*, entre autres, leur succès et leur renommée n'ont jamais été égalés. Il est vrai que ces timbres ont un charme particulier : le plus souvent émis en ce petit format cher à nos amis suisses, ils présentent des visuels fins et agréables à regarder, invitant les usagers non collectionneurs à se pencher sur leur dessin. On dit aussi que ces émissions ont transmis le virus de la philatélie à certains néophytes.

La naissance d'un monument national

La Fondation pour la jeunesse voit le jour en 1912. Cette œuvre a

pour but premier de venir en aide aux enfants suisses atteints d'un handicap physique ou mental. Cette association, dont le siège se situe à Zurich a, au fil du temps, fait évoluer ses activités. Elle compte aujourd'hui vingt-quatre antennes régionales ou cantonales et diversifie ses actions en faveur de la jeunesse, afin que soient respectés les droits de l'enfant et surtout pour que les jeunes et leurs parents accèdent notamment à des aides pour trouver une nourrice, ou à la téléphonie mobile adaptée, etc. C'est une association privée et indépendante, non confessionnelle, qui vient en aide à quelque trois cent mille jeunes en moyenne chaque année.

Un projet prudent

Dès la création de la Fondation, la poste suisse y apporte son soutien, mais avec beaucoup de réserves. Ainsi, en décembre 1912 sortent trois vignettes privées 1, ou tout du moins perçues comme telles : il s'agit plutôt d'un essai caritatif, après le fiasco de telles émissions surtaxées dans d'autres pays. La poste suisse



tente ainsi l'essai, sans prendre trop de risques. Chacune des trois vignettes, de couleurs différentes, porte une mention en français, en allemand ou en italien, sans valeur d'affranchissement. Les trois modèles sont imprimés sur feuilles ou en carnets, à hauteur de dix millions d'exemplaires, excusez du peu pour une tentative !

Bien que n'ayant aucune valeur d'affranchissement, la poste va permettre l'usage de ces vignettes sur le courrier. Celles-ci reçoivent donc des oblitérations durant quelques mois, du 12 décembre 1912 au 28 février 1913, date à laquelle elles sont retirées du marché. Il s'en vendra un peu plus de trois millions, le reste sera détruit. Forts de ce succès, qui rapporte à la Fondation près de 150 000 francs suisses, les dirigeants de la Fondation obtiennent de la poste suisse l'émission d'une série annuelle surtaxée au profit de Pro Juventute.

Le début d'une longue histoire

En 1913 sort le premier timbre suisse estampillé Pro Juventute. Il y figure le buste d'Helvétie **2**, signe du fort attachement national de la Fondation. Un bandeau mentionne aussi le prix du timbre et sa durée de validité. Seule émission postale de l'année, elle s'écoule à plus de trois millions d'exemplaires. Autant dire que le succès est largement au rendez-vous. Par la suite, les émissions *Pro Juventute* se multiplient,

même si les pays étrangers ne voient pas toujours ces timbres d'un bon œil, allant jusqu'à taxer les lettres affranchies avec eux. Il faudra attendre 1921 pour que l'Union postale universelle (UPU) donne aux timbres à surtaxe l'autorisation officielle de figurer sur des courriers à destination de l'étranger.

Durant la Première Guerre mondiale, contexte oblige, l'année 1914 n'offre pas d'émission pour l'œuvre. Mais en 1915 **3**, 1916 **4** et 1917 **5**, les seules émissions du pays sont consacrées à cette Fondation, représentant alors les costumes traditionnels suisses. Les séries de cette époque sont encore bien cotées.

Un voyage dans la culture suisse

Chaque fin d'année voit apparaître une série au profit de la jeunesse suisse. Et les motifs choisis permettent de voyager dans la culture helvétique. De 1918 à 1926, ce sont les blasons polychromes **6a**, **6b** et **6c** des cantons suisses qui sont choisis pour orner les émissions, offrant aux collectionneurs de jolies pages d'albums. Notons que de 1921 à 1926, la dernière valeur, dont la surtaxe est plus élevée, représente le blason de la Suisse accompagné du millésime de l'année de sortie **7**.

Dans les années suivantes des timbres vont être émis sans thème conducteur, mais toujours axés sur la culture suisse. En 1927, la grande valeur est pour



13



14



15a



15b



15c



16a



16b



17

la première fois éditée en grand format. Et, un an plus tard, c'est Henri Dunant **8**, fondateur d'origine suisse de la Croix-Rouge, qui orne ce grand format.

Les années 1930 sont axées sur les paysages suisses **9**, le sport **10** puis les costumes traditionnels du pays **11**, auxquels se mêlent quelques figures historiques **12**. Réservés à la petite valeur, ces grands noms de l'histoire cohabitent ensuite, dans les années 1940, avec des motifs floraux **13**. A partir de 1950, en plus du traditionnel portrait, les séries présentent des motifs animaliers **14** ou végétaux **15a**, **15b** et **15c**. Cette tradition de faune et flore est maintenue ensuite, sauf durant l'année du cinquanteaire de la Fondation : l'émission de 1962 est axée sur le bonheur enfantin **16a** et **16b**, comme pour symboliser toute l'action de la Fondation.

L'année 1978 marque le grand retour des blasons **17** sur les émissions *Pro Juventute*. Il faut attendre 1983 pour que les sujets soient, à l'instar de la série de 1962, axés sur le monde ●●●



18a



18b



18c



19



20



21



22



23



24



25



26

● ● ● de l'enfance **18**. De 1991 à 1998, les sujets reviennent sur le mode de la faune et la flore **19**. Depuis 1999, les émissions sont de nouveau centrées sur l'enfance et souvent, du fait de leur sortie en fin d'année, sur le thème de Noël **20**.

Plusieurs formats d'émission

Bien évidemment, les timbres *Pro Juventute* sont d'abord et avant tout émis en feuilles. Les collectionneurs s'attachent d'ailleurs à rechercher les exemplaires attenant à leur bord de feuille. En effet, à partir de 1943, on trouve en marge des feuilles la description des sujets illustrés sur les timbres. Avant 1965, ce bord de feuille peut quadrupler la cote du timbre ! Il devient plus fréquent ensuite, l'attrait n'est plus la rareté mais le caractère original d'une telle collection.

Aux côtés des feuilles traditionnelles, on trouve de nombreux carnets. Les premiers sont évidemment les trois carnets contenant les vignettes précurseurs. Le carnet de la vignette au texte italien demeure le plus rare de tous. Il faut ensuite attendre 1915 : la petite valeur de la série est émise en carnets de trente timbres, dont est issue la paire tête-bêche **21** cotée dans nos catalogues.

A partir de 1953, l'émission de

carnets devient très courante. Souvent deux des valeurs qui composent une série sont choisies pour paraître ainsi. C'est ce qui explique l'existence de paires de timbres au motif différent **22**.

Outre ces carnets, les *Pro Juventute* ont aussi connu des émissions en roulettes, très recherchées en Suisse. Imprimées entre 1918 et 1930, elles se collectionnent obligatoirement en bandes de onze pour être sûrs de leur provenance, ou, plus rarement encore, avec les quatre vignettes blanches de fin de rouleau.

La solidarité fait bloc

La poste suisse a émis quelques blocs-feuillets au profit de l'association. Le premier apparaît en 1937 **23** : il célèbre les 25 ans de la Fondation. En 1962, la même démarche est appliquée pour le 50^e anniversaire **24**.

N'oublions pas qu'en 1945 est émis un bloc célébrant le centenaire de la colombe de Bâle apparaissant sur un timbre très rare, coté plus de 10 000 euros. Mais ce bloc ne sert pas uniquement à raviver la mémoire philatélique des collectionneurs : il est aussi vendu au profit de la Fondation Pro Juventute **25**, comme le rappelle la mention figurant dans le bandeau trilingue, 5 francs pour 30 centimes de valeur faciale !

Des timbres au statut particulier

Même s'ils sont axés sur la bienfaisance nationale, les *Pro Juventute* revêtent un caractère philatélique intéressant. Souvent acquis au guichet par philanthropie, beaucoup d'exemplaires n'ont pas voyagé. Jusqu'en 1964, la validité des timbres surtaxés est limitée dans le temps. Par ailleurs, les différentes valeurs faciales correspondent à des tarifs spécifiques et relativement rares. Si l'on ajoute à cela le fait que, jusqu'en 1964, la durée de validité de ces timbres est très limitée, on comprend que leur utilisation sur le courrier est assez rare. C'est ce qui rend les timbres oblitérés généralement mieux cotés que leurs homologues neufs. C'est surtout le cas des grosses valeurs, affublées d'une surtaxe plus importante dès les années 1920, mais aussi d'une cote qui va du simple au double entre le neuf et l'oblitéré.

Un bel anniversaire

Le mois de mars dernier fut l'occasion pour nos voisins suisses de découvrir un timbre spécialement émis pour les cent ans de la Fondation **26**. Trois timbres supplémentaires sont prévus, comme tous les ans, à la fin du mois de novembre, afin de ne pas rompre cette tradition philanthropique, qui donne à la philatélie ses plus belles lettres de noblesse.

Matthieu Singeot